

Le Colporteur

La lettre d'information du pays valloirin

Octobre 2008 - N°1

SEM Valloire

Point sur la saison d'été

Office de Tourisme

Plan de communication

Groupe scolaire

Un demi-siècle déjà !

Comptes-rendus

des conseils municipaux

Fête du Télégraphe

Foire du tout terrain





Chères Valloiriches,
Chers Valloirins,

J'ai l'honneur de vous présenter la nouvelle version du bulletin d'information, élaboré par la commission « Communication et Information ». L'intention de la nouvelle équipe municipale est de vous informer au mieux et en continu sur l'état d'avancement des projets actuels et futurs. Ainsi, afin de mieux répondre aux besoins d'information de la population, il a été décidé de passer de 2 à 4 parutions par an. Le choix a été porté sur un support de type journal, ce qui en diminue le coût de l'édition. Le présent numéro constitue une ébauche qui pourra encore évoluer. Un magazine annuel de meilleure qualité pourrait paraître une fois par an. Je remercie d'avance l'ensemble des associations et des partenaires de Valloire qui pourront apporter toutes informations nécessaires à la constitution de ce nouveau bulletin municipal.

Vous souhaitant bonne lecture à toutes et à tous,

Le Maire,
Christian GRANGE

Vous reconnaissez-vous ?

Voilà une nouvelle rubrique de la lettre d'information dont vous venez de recevoir le 1er exemplaire. Cherchez bien dans vos souvenirs !

Quarante ans après vous êtes toujours là, au village, et vous participez activement à la vie de la station. De son côté le bulletin d'information se réédite. Nous avons choisi le format « journal » ; la formule semestrielle a été abandonnée pour une parution trimestrielle, afin de mieux coller au moment et à l'événement. Ainsi

celui-ci relatera tout ce qui s'est passé cet été et ce qui doit se passer cet automne. Aucune polémique n'y sera tolérée, mais au contraire il sera un instrument de dialogue entre tous. Déjà nous vous annonçons la prochaine parution pour le 15 décembre (dans 2 mois seulement!) afin de préparer la saison d'hiver. Vous pouvez donc nous envoyer vos prochains articles sur le site de la mairie et sortir des cartons et des albums les belles photos de votre jeunesse !



SEM Valloire

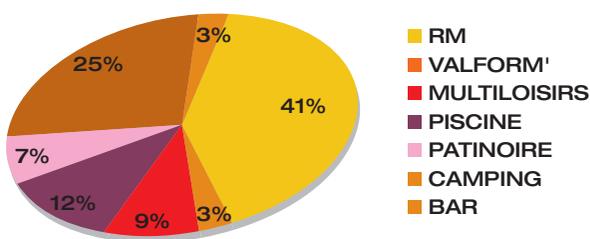
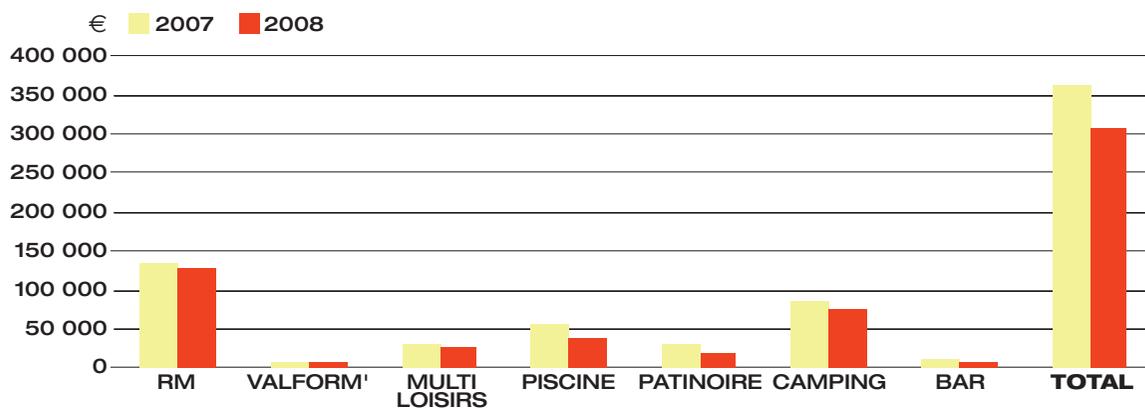
POINT SUR LA SAISON D'ÉTÉ 2008

La saison d'été s'achève avec un chiffre d'affaires en baisse de 14.72%. Compte tenu de la conjoncture actuelle et notamment de la diminution générale des séjours l'été à la montagne, la baisse de fréquentation de nos activités s'explique facilement.

Malgré un mois de juillet décevant (- 25.41%), nous constatons que le mois d'août reste correct avec seulement - 2.84%.

Patinoire : Le chiffre d'affaires est désolant, et nous nous afférons à comprendre cette baisse de la fréquentation. Nous travaillons d'ors et déjà sur la mise en œuvre d'un plan d'action pour redynamiser cette activité.

Camping : La chute du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'ouverture tardive de la structure, et de la perte de 11 emplacements (15%) due aux crues du printemps dernier.



RM : Les recettes de l'activité sont en baisse de 4.62 % ce qui reste acceptable grâce, cette année, à l'activité VTT qui a enregistré une augmentation de sa fréquentation.

Valform : Les résultats sont satisfaisants compte tenu du déroulement de cette saison (-4.11%).

Piscine et Bar : La baisse des recettes de ces 2 structures (-34.38% pour la piscine et -31.34 % pour le bar) est essentiellement due aux difficultés de recrutement des maîtres-nageurs. En effet, la désaffectation des maîtres-nageurs pompiers et CRS sur les côtes atlantique et méditerranéenne ont eu pour conséquence la démission fin juin de 2 maîtres-nageurs sur 4 à Valloire (il est plus intéressant pour un maître-nageur de faire une saison de 3 à 4 mois sur la côte que 2 petits mois en montagne...), donc, sur décision de la Protection Civile nous avons dû restreindre les horaires d'ouverture et fermer l'établissement le samedi. (Pour information, il manque une cinquantaine de maîtres-nageurs dans le seul département de la Savoie).

QUELS CHANGEMENTS DEPUIS LA CREATION DE LA S.E.M. VALLOIRE ?

Quelle nouvelle répartition des rôles entre la commune et son délégataire ?

Un bref rappel : pourquoi et comment a-t-on fait évoluer le mode d'organisation ?

- Pourquoi : Assurer la pérennité du domaine skiable de Valloire.

- Comment : en se dotant d'un outil (une S.E.M.) adapté aux enjeux à venir et en mettant en œuvre un partenariat public-privé sous forme de délégation de service public.

L'essentiel sur le contrat de délégation de service public :

- C'est : Un contrat entre la commune et la S.E.M. qui confie à cette dernière le soin d'exploiter à ses risques et périls le domaine skiable et de le développer

- Ce n'est pas : Une cession des remontées mécaniques, une privatisation, une simple transformation de la Régie Touristique, une prestation de service

- Ce qui ne change pas : L'étendue des pouvoirs de la commune (autorité organisatrice du développement touristique), la nature des activités (service public), ...

Durant les 10 dernières années, la Régie Touristique de

Valloire a accompagné l'accroissement des lits de la station en adaptant les débits des remontées mécaniques, en développant les pistes et en sécurisant les axes stratégiques en neige de culture.

Cet accompagnement a un coût : environ 40 000 000€ pour un Chiffre d'affaires de 80 000 000€ sur la période soit un investissement de l'ordre de 50% de son chiffre d'affaires sur 10 ans... Peu d'entreprises Valloiriches ont autant investi durant cette même période.

Aujourd'hui, la SEM VALLOIRE a pour objet et enjeu : «.../... de maintenir un outil de travail performant en continuant l'effort de restructuration largement entamée par la RTV. La réalisation des investissements récents impacte fortement l'économie générale de la DSP puisque la SEM VALLOIRE doit supporter dans le cadre de la redevance contractuelle versée à la commune la charge des emprunts correspondants.../... »* pour ce faire, il a été décidé de : «.../... limiter les investissements prévus les trois premières années de la convention aux investissements courants et de mettre à profit cette période pour permettre à la commune et son exploitant de mener une réflexion stratégique sur le devenir de la station de Valloire. Cette réflexion devra déboucher sur la mise en œuvre d'actions et/ou de politiques indispensables pour le développement du chiffre d'affaires et la réalisation des investissements.../... de faire le constat de la nécessité de lancer une réflexion sur :

- les modalités de mobiliser le parc immobilier locatif

existant pour maintenir le niveau de chiffre d'affaires, - la création de nouveaux lits commerciaux (qui peuvent être réalisés dans de l'ancien) pour générer du chiffre d'affaires supplémentaire. »*

Les prochains investissements :

Pour maintenir un domaine skiable performant tout en restant sur le périmètre actuel, les prochains investissements seront orientés vers les remplacements de 5 remontées mécaniques (TSF des Verneys, TSF de Setaz 2, TSK de Cornafond, TSK de Setaz 3, et TSK du grand plateau.) par 3 appareils performants, la rénovation de la télécabine de la Setaz, ainsi que des locaux techniques (garage et magasin). Ces investissements représentent un coût d'environ 22 000 000€.

Pour financer ces investissements, la SEM VALLOIRE doit voir son chiffre d'affaires atteindre 18 000 000€ par an dans 7 ans...(le CA de cette dernière année est de 10 791 298€)

Pour atteindre ce niveau de chiffre d'affaires,

- soit on augmente le prix des forfaits,
- soit on vend plus de forfaits, donc plus de skieurs donc plus de lits « chauds »

- soit on baisse les charges, (on n'exploite plus ce qui n'est pas rentable, on réduit les horaires d'ouverture, on dame moins...)

- soit on envisage une participation de la commune au programme d'investissements.

La solution étant de mixer l'ensemble de ces possibilités.

*extraits du contrat de Délégation de Service Public

Forfaits saison 1ers flocons :

le domaine skiable Galibier-Thabor ouvre ses portes aux Rhône-alpins

A l'heure des compagnies aériennes et des plages du monde entier en low-cost, le ski ne doit plus être réservé à une part aisée des habitants des grandes métropoles européennes ! En effet la vocation d'un domaine skiable n'est pas d'utiliser la clientèle locale comme « vache à lait ». Il est important d'accompagner les « locaux » des régions Alpines et de les encourager à skier, à emmener les enfants, leurs amis sur les pistes. Le ski pour la clientèle « charter » reste bien sûr un enjeu économique fort dans les hautes vallées mais les montagnes doivent reconquérir le cœur de leurs habitants.

Eric DOURNON,
Directeur général du Domaine Skiable Galibier - Thabor :
« rendre accessible le ski à la journée pour les Rhônalpins, permettre à nos enfants de découvrir les sports d'hiver dans un contexte de pouvoir d'achat déficient, s'adapter aux nouvelles données commerciales et changer les habitudes d'achat, ce sont les objectifs que nous nous sommes fixés en créant ce forfait saison « premiers flocons » : un abonnement au rêve de nos pentes enneigées »

Avec l'offre « premiers flocons », mise en place en 2007, le prix de l'abonnement saison, autrefois inaccessible pour la plupart des Rhônalpins à été revu à la baisse. Jusqu'à 60 % de remise pour un achat en avant saison (avant le 15 novembre).

Cette offre a déjà rencontré un franc succès en 2007, malgré une communication intimiste. L'objectif cette année est bien d'offrir cette promo au plus grand nombre et non pas de la proposer à discrétion des seuls habitants des stations.

L'abonnement hiver 2008/2009, qui offre l'accès aux 33 remontées mécaniques et à 150 km de pistes sur 3

massifs est vendu 188 € (au lieu de 475 € pour un adulte) par internet (achat et rechargement de carte), par courrier ou en caisse. Une extension, vendue 10 € permet de rendre valable le forfait jusqu'à la fin de l'été 2009 pour les promenades estivales et le VTT.

A partir de cet hiver, des « ventes flash » de forfaits journées viendront compléter l'offre via le portail internet du Domaine Skiable (www.galibier-thabor.com) avec des tarifs exceptionnels sur des dates prédéfinies.

Parallèlement, le domaine skiable Galibier-Thabor participe à l'opération « Ton collège à la neige », en partenariat avec le conseil général de la Savoie et l'inspection académique, qui vise à offrir la gratuité totale du ski aux élèves de collèges savoyards (transport, matériel, encadrement et forfaits de ski).

Les stations de Valloire et Valmeinier s'ouvrent à la proximité pour la clientèle locale grâce à de « vrais prix » et tout le monde pourra en profiter.



Prud'Hommes 2008 :

vérifiez que vous êtes bien inscrits.

Les élections au Conseil de Prud'hommes auront lieu le 03 décembre 2008. Tous les salariés du secteur privé, les employeurs, les salariés involontairement privés d'emploi sont appelés à voter sans aucune condition de nationalité. Le scrutin a lieu dans un bureau de vote ou par correspondance.

L'employeur a l'obligation de laisser les salariés s'absenter, pendant leur temps de travail, pour aller voter. Les listes électorales sont déposées depuis le 19 septembre 2008, au secrétariat de la Mairie. Vérifiez votre inscription ou consultez le site

www.prudhommes.gouv.fr (rubrique "vérification de l'inscription...").

Les cartes électorales transmises courant septembre au domicile des électeurs permettent de confirmer cette inscription (commune d'inscription ainsi que l'adresse du bureau de vote et ses horaires d'ouverture).

VOTE A L'URNE : LE 3 DECEMBRE 2008.

VOTE PAR CORRESPONDANCE : la lettre doit être postée avant le 29 novembre 2008.

Brèves

Hôtel de la Sétaz

Malgré plusieurs propositions parvenues en Mairie le Conseil Municipal a décidé de prendre un cabinet d'assistance juridique de manière à lancer un appel à candidature pour la reprise, l'aménagement de l'Hôtel de la Sétaz et un accompagnement dans la recherche de candidats.

Un nouveau plan de circulation et de stationnement

est en cours d'élaboration pour la saison d'hiver 2008-2009. Attendons-nous à quelques changements dans nos habitudes.

Des réunions

entre les habitants des hameaux, le maire et ses adjoints ont eu lieu (Bonnenuit, le Mollard, le Villard, la Borgé). D'autres réunions suivront.

Théâtre

Retenez votre soirée

Samedi 20 décembre 2008

à l'AEP à 20h15

« Demain, un autre jardin des Hespérides »

Spectacle de la compagnie PEDRO

suivi du film « Cultivons la terre »

et d'un débat en présence du réalisateur

À toutes les associations

Pour l'ouverture temporaire d'un débit de boissons à l'occasion de fêtes, de manifestations diverses.

Vous devez déposer une demande en mairie, **un mois** avant la date de la manifestation prévue (sans oublier d'indiquer le lieu et les horaires de début et de fin d'exploitation du débit). Chaque association a droit à 5 demandes par an.

Se renseigner en Mairie

Compostez !

Dans un souci de préservation de notre environnement et de notre santé : consommons les produits sains de nos jardins potagers. Pour nous y aider le SIRTOMM met à notre disposition des composteurs au prix de 15 euros (avec mode d'emploi, conseils, petit matériel) à retirer à Saint Jean de Maurienne.

Adresse : 152 rue Clément Ratel

Tel : 04 79 59 92 28

Stage Hatha Yoga

les mardi 21 octobre, 18 novembre, 9 décembre 2008 à l'AEP de 14h à 16h et de 18h15 à 20h15

Nombre de places limité

T.04 79 59 71 43

P.06 15 01 84 33

Adhésion AEP obligatoire.

Office de Tourisme

Plan de communication et de promotion automne 2008

Budget Total 113 000 euros

PARTENARIATS RADIO

Radio Nostalgie Nationale : 8 semaines de diffusion sur antenne
Radio CHERIE FM : 2 semaines de diffusion sur antenne
France Bleu Alsace (communication en aval par rapport au salon de Colmar)
Groupe NRJ GLOBAL REGIONS Total : 4400 spots publicitaires

PARTENARIATS BUDGETS EN COURS

avec l'agence départementale SAVOIE MONT-BLANC
Opération de marketing direct
ACCUEILS EDUCATEURS
Partenariat Voyages Auchan - Produits de la Centrale sur catalogue
Salon et Work-shops
Salon des CE du CNIT Paris du 16 au 18 septembre
Le French Ski Village avec Ski France International à Bruxelles du 3 au 5 octobre
Salon Varsovie en Pologne avec Comité des stations de

Maurienne
Salon des Vacances de Colmar du 7 au 9 novembre
Salon de Modena en Italie du 30 octobre au 2 novembre

RELATIONS PRESSE

Réalisation et envoi du Dossier de Presse aux journalistes avec l'Agence Duodecim
Work Shop Presse / France Montagnes à Paris le 29 septembre
Communiqué de Presse « Galibier Thabor » Forfait saison
Accueil voyage de presse d'hiver pour la mi-décembre

INTERNET

Campagne SNCF bannière avec lien
Achat de mots clés sur Google
Remplacement de 2 Web Cams (Brive et Snow Park)
Nouveau plan des pistes internet inter-actif
Evolution du format d'apparition du site
Photos des meublés sur la liste des meublés internet
E Brochure complète disponible sur le site valloire.net

PUBLICITÉ - PRESSE ÉCRITE

Dernière page de couverture Numéro spécial Alpes

Loisirs

Insertion dans Guide des stations Numéro spécial Alpes Loisirs
Page numéro de l'ALPE
2 demi-pages dans le guide Bertrand Vacances d'Hiver
Brochure langue étrangère
Traduction en anglais d'une version réduite de la brochure d'hiver - 2500 ex.



Présentation des équipes de France de ski

La présentation des équipes de la FFS, et notamment de l'équipe de ski alpin, a eu lieu le 6 octobre à Paris, Jean Baptiste en est le leader incontesté, et ce n'est pas les nombreux journalistes qui ont demandé à l'interviewer qui diront le contraire. La liste de ceux qui désiraient rencontrer notre champion était impressionnante !

Le succès de cette rencontre, avec plus de 300 personnes, à deux pas des lieux les plus prestigieux de la capitale, a été complet. Les deux ministres présents à la conférence de presse ont apporté leur soutien. Une délégation de Valloire était présente avec Mr le Maire, Jacques Martin adjoint au tourisme et ancien

entraîneur de l'équipe de France et Gérard Ragone le directeur de l'Office de Tourisme.

La fédé avait mis les petits plats dans les grands, dommage pour JB qui n'a pas eu beaucoup le temps de goûter à toutes les bonnes choses qui ont été servies...

Les rendez-vous sont pris pour Sölden en Autriche dès le 26 octobre.

Tous avec JB !



Soréa

Sorea : Qui sommes-nous ?

La Société des Régies de l'Arc est le concessionnaire du réseau de distribution d'électricité des 6 communes suivantes : Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Saint-Léger, Saint-Martin d'Arc, Valloire et Villargondran. Ceci représente près de 15000 contrats, 100 GWh d'électricité consommés, 300 kms de lignes (dont plus de 75% enterrés) et 250 postes de distribution.

La commune de Montricher-Albanne rejoint la Sorea au 1er janvier 2009 en mettant à disposition son réseau d'électricité. Sorea est une société d'économie mixte locale, avec une participation publique de 70%, l'actionnaire privé majoritaire étant la Compagnie Nationale du Rhône, 2^{ème} producteur hydraulique français. Le Crédit Agricole et la SFTRF sont également actionnaires de la SEML.

De par sa structure juridique, SOREA est en mesure de diversifier ses activités dans le domaine de la maîtrise de demande de l'énergie (diagnostics immobiliers, assistance à la performance énergétique) et du développement durable : des projets de petite centrale hydraulique sont en cours de développement à St Jean de Maurienne, St Julien-Montdenis et Hermillon ainsi que des projets de production photovoltaïque sur une dizaine de sites en Maurienne.

Fournisseur historique d'électricité, Sorea est également opérateur câblé depuis plus de 15 ans et est impliquée en tant que maître d'oeuvre dans le projet de Réseaux de Fibres Optiques en Maurienne.

Une équipe de 27 agents techniques et administratifs contribue à développer ces différents projets tout en assurant la continuité d'un service public de proximité.

Des électrons verts pour l'éclairage public !

Consciente du dérèglement climatique en cours, la Commune de Valloire, tout comme celles de Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Villargondran et Saint-Martin d'Arc, a souhaité marquer son implication dans la protection de l'environnement. En optant pour l'offre Arc'Energie de SOREA sur les consommations d'éclairage public, les communes s'engagent dans une démarche volontariste et citoyenne.

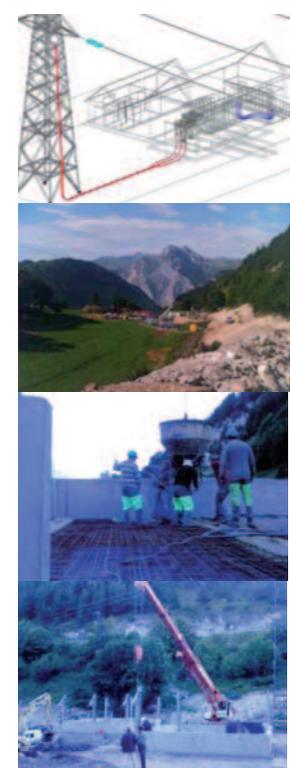
L'opération consiste à compenser l'impact CO2 issu des consommations énergétiques d'éclairage public de 2007 (250 MWh à Valloire) à travers un mécanisme de certificats d'électricité verte. Ces certificats représentent pour les collectivités locales une opportunité de premier plan car ils ne remettent pas en cause leurs flux d'approvisionnement énergétique (au tarif réglementé) mais viennent simplement qualifier leur consommation électrique.

Prix de vente de l'électricité

L'arrêté du 15/08/2008 relatif au prix de l'électricité mentionne que les tarifs réglementés hors taxes augmentent de 2% pour le tarif bleu, 6% pour le tarif jaune et 8% pour le tarif vert. La nouvelle grille tarifaire est disponible auprès de votre gestionnaire clientèle en mairie de Valloire le vendredi matin ou à notre accueil de Saint-Jean-de-Maurienne.

Il est rappelé qu'un rabais de 10% est octroyé aux particuliers. Ce rabais n'occasionne aucun surcoût à la commune.

Chantier du Poste-Source à Valloire



Malgré des conditions météorologiques défavorables en début de chantier, le planning est respecté. Le génie civil et le gros oeuvre sont terminés mises à part les couches de finition ainsi que les travaux paysagers. Les interventions RTE sur le 150 000 V sont finalisées ainsi que l'ossature du bâtiment. L'habillage en bois débutera cet hiver. Le transformateur général sera livré le 15 octobre puis les équipements électriques pour une mise en service à la fin du mois de novembre.

Permanences Sorea



Dans votre commune votre gestionnaire clientèle vous accueille en mairie de Valloire tous les vendredis de 9h à 11h30.

Groupe Scolaire Un demi-siècle déjà !

1958 - 2008 : notre école a fêté ses 50 bougies en juin, ce qui a donné lieu à la découverte de vécus d'autrefois pour les uns, les "petits" et au rappel des souvenirs des autres, les "grands". Le soleil, pour l'occasion, s'est montré généreux. Les enfants de l'école, près de 130 aujourd'hui, ont chanté et dansé comme ils le faisaient leurs semblables par le passé, avec le même trac et le même désir de plaire à ceux qu'ils aiment et qui étaient venus nombreux pour les applaudir.

Pour parler chiffres, 50 ans d'école à Valloire, c'est le passage de 1210 élèves dans ses locaux. La France d'alors comptait moins de 50 millions d'habitants et

son président de la République (la quatrième) était René Coty.

Depuis, les costumes ont changé, le matériel aussi. Les méthodes d'enseignement ont elles aussi suivi l'évolution sociale et technique. Les enfants d'aujourd'hui sont plus gâtés qu'il y a un demi-siècle, mais l'école reste le premier creuset de leur vie sociale. C'est là qu'ils ébauchent leur devenir, commencent à construire leurs savoirs, apprennent les règles de la vie collective : travailler, respecter les autres, communiquer, s'ouvrir à la diversité de la Connaissance et au respect de la planète qu'ils habitent.

Et si le goût d'apprendre reste après les années d'études et qu'on a la démarche, une fois adulte, de s'instruire par plaisir ou nécessité, c'est tout le corps enseignant, dès l'école maternelle, qu'il faut remercier pour ce qu'il nous a aidé à façonner.

L'école de demain se façonne aujourd'hui comme se façonnent aujourd'hui les adultes de demain et toute société évoluée se doit de la préserver comme un pilier, garant de son rayonnement.

Michèle Planes

L'été, c'est l'époque des travaux, à l'école.

L'été 2008 a été l'occasion de réviser les ruissellements d'eau dans la cour en installant une grille d'écoulement près du portail : cela devrait éviter, nous l'espérons, la plaque de glace qui se formait à cet endroit et représentait un danger de chute important. Dans la cour, toujours, des jeux ont été tracés (marelles, damier, chemin pour les petits, terrain délimité pour les jeux de balle). Le petit train de la maternelle, bichonné, poncé, lasuré... va hélas quitter sa gare d'attache pour vice de conformité (sic !) mais la commune envisage son remplacement dès que possible. Merci pour nos petits voyageurs qui ne comprennent rien aux arcanes législatives.

A l'intérieur, grand chambardement de meubles, livres et autres outils pédagogiques pour décaper les sols et changer la destination des classes. La grande section est montée à l'étage ; CE et CM ont interverti leurs salles



pour permettre la création d'une salle informatique destinée aux élèves de CM.

N o u v e a u x locaux et nouveau matériel : la commune a fait un effort d'investissement en achetant 15 ordinateurs et 5 imprimantes dernier cri répartis dans les classes et la salle informatique. Ce nouvel outil de travail doit permettre de donner aux enfants de Valloire le moyen optimum d'accéder au niveau 1 du Brevet Informatique et Internet (B2I), premier degré sur une échelle de 5 (ce dernier étant de niveau universitaire). Cet outil en constante évolution est désormais en

nombre suffisant pour envisager une utilisation régulière avec une rotation plus fréquente des élèves sur les machines.

Souhaitons qu'ils n'en soient que plus performants !



Foire du Tout Terrain

Avec plus de 60 exposants, soit une augmentation de 20%, Jacques Besse espérait dépasser largement les 15 000 visiteurs de sa 7ème Foire du Tout Terrain.

La recette était toujours la même, en ces temps de récession : gratuité des entrées, et gratuité des parkings, Salon du Particulier, et tombola (payante) permettant de gagner un 4X4 neuf. Mais encore et toujours cette convivialité bon enfant qui a toujours marqué les éditions précédentes. Malgré tout, elle aura difficilement dépassé 10 000 visiteurs, et chez certains exposants, les affaires ont été plutôt très calmes, alors que d'autres auraient très bien travaillé.

Pour améliorer la fréquentation, il faudra peut être se poser la question d'un changement de dates, ou d'un allongement, couvrant 2 week-ends...

La Foire du TT, c'est un choix incroyable de véhicules 4X4 et SUV, neufs et d'occasion, mais également un choix énorme d'accessoires et de pneus (pratiquement toutes les nouveautés mondiales...). De nombreux voyageurs de raids et voyages tout public avec SUV, vers le Maroc, Tunisie, Roumanie, Hongrie sont annoncés.

Tandis que le public des raids était attiré par le Poids Lourd 8 roues Amada, d'assistance de tous les Rallyes Raids européens, le PL Warn de démonstration, unique en Europe, ou la vingtaine de protos de course et leurs pilotes (Tunisie, Maroc, TransOrientale), les « ecolos » ont pu se passionner pour la nouvelle gamme de véhicules « hybrides », avec le constructeur Toyota notamment. Les enfants ont trouvé des jeux à leur intention, pendant que les parents ont satisfait leur curiosité sur les 15 000 m2 de l'expo, dans tout le centre du village...

La journée de Vendredi, à Valloire, était en partie consacrée à la journée des professionnels : acheteurs de flottes complètes, directeurs de stations de skis, acheteurs institutionnels, presse tout terrain nationale et internationale. C'est donc cette cinquantaine d'acheteurs pros qui ont été invités par les organisateurs et la station de Valloire à partager le repas de l'amitié, tandis que la

matinée était réservée aux essais sur site. Pendant ce temps là, attirant la foule des curieux, les treuils Warn procédaient à des démonstrations assez folles de franchissement, en terrain ultra difficile : blocs de rochers énormes et dévers impressionnants.



Beaucoup de sérieux dans l'organisation, des écoles de pilotage renommées, (European Pilotage) qui, elles aussi entraînent les institutionnels, un choix fou d'accessoires utiles, non seulement

pour le désert, mais aussi et surtout pour les campagnes ou la montagne ; bref : du pratique, du fonctionnel, voir de l'indispensable pour ce public essentiellement de ruraux, pour qui le 4X4 se décline en hiver, comme en été, éventuellement sur de fortes pentes, et pour le travail ou simplement emmener les enfants à l'école en hiver.

A Valloire, le Tout Terrain n'est pas là pour séduire les citadins, et garer sur les trottoirs ; mais bien pour aller tous les jours au boulot, quelles que soient les conditions climatiques...

Aujourd'hui, en surface et nombre d'exposants, de même qu'en réputation, la Foire du Tout Terrain a largement rattrapé sa collègue de Val d'Isère...

Texte et photos : Jean-Philippe Meynieu

La tombola du Dimanche soir a rencontré son succès habituel, et récompensée de nombreux valloirins et valloiriches, qui, manifestement, aiment ce jeu.



Sous le soleil du Pacifique

Les belles danseuses et les beaux danseurs de Tahiti ont été les vedettes incontestées des 5èmes rencontres internationales des groupes folkloriques de Valloire...

Pendant 2 jours et une nuit, le public a pu vibrer aux sons de plusieurs groupes, venus de France, d'Italie, et bien entendu, de Polynésie. Les jolies vahinés, ont sans difficulté, réchauffé l'atmosphère un peu fraîche de ce mois d'Août dans nos montagnes, et séduit le public (le public masculin) par leur charme légendaire. Les dames n'auront pas été oubliées non plus : les danseurs et musiciens tahitiens sont impressionnants et véritablement très charmeurs... A tel point qu'à la fin du spectacle, donné place de la Mairie, nos belles danseuses valloiriches ont même dansé des rock'n roll endiablés avec les tahitiens...Maeva, Tahiti !

J.-P.M



L'association Valloire Patrimoine et Culture a organisé les 12 et 13 juillet 2008, avec le concours de la Mairie de Valloire et des Guides des Pays de Savoie, la fête du Fort du Télégraphe. Près de 1500 visiteurs sont venus découvrir ce fort du type Séré de Rivière bâti entre

Fête du Télégraphe

1885 et 1890. Situé sur l'éperon rocheux qui domine St Michel de Maurienne il a repoussé l'attaque italienne du 20 au 24 juin 1940, par la vallée de Valmeinier, grâce à son artillerie.



Le groupe de reconstitution « Tempête sur les Alpes » a fait revivre cette période de guerre grâce à son matériel d'époque (canons, mitrailleuses, mortiers, fusils) et ses costumes authentiques.



Reconstitution d'un poste de commandement (PC) avec cartes, postes radio, plan de défense, téléphone, binoculaire.

Conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 JUIN 2008

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mercredi 11 juin 2008 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : MM. Christian GRANGE - Jacques PRAT Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU Pierre SALOMON - Denis CHANCEL - Gérard VUILLERMET - Michel VIALLET - Jean NORAZ Philippe GRANGE - MME Alberte RETORNAZ

Représentés : M. Adrien SAVOYE (donne procuration à Jacques MARTIN)
M. Denis VINCENT (donne procuration à Pierre CORNU)

Absent : M. Bernard GRANGE

Secrétaire de séance : Mme Alberte RETORNAZ

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

01 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS RISQUES ET EROSIONS EXCEPTIONNELS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Conseil Général dans le cadre du FREE pour les travaux de réparation et de protection obligatoires suite aux crues de la Valloirette et de la Neuvachette du 26 au 30 mai 2008.

Le Conseil Municipal souhaite que le montant des travaux fasse l'objet d'un article dans le prochain bulletin municipal en indiquant en particulier la part financée directement par la Commune.

02 - PRÉEMPTION GARAGE BOUVET RECOURS AUPRES DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un recours devant le Conseil d'Etat dans le cadre du contentieux opposant la Commune à Madame BERTRAND épouse MAGNIN et charge le cabinet d'avocats FOUSSARD, avocat auprès du Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, de représenter les intérêts de la Commune dans ce dossier.

03 - CREATION D'UNE COMMISSION AGENDA 21 ET D'UNE COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, décide de créer les commissions suivantes et nomme :

COMITE DE PILOTAGE - AGENDA 21

- PRAT Jacques
- RETORNAZ Alberte
- DACKO Thierry
- MARTIN Jean-Louis
- TOSCA Hélène.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- RETORNAZ Alberte
- SALOMON Pierre
- MARTIN Jean-Louis
- NORAZ Jean
- REYNS Grégoire
- AURY Xavier
- CHANCEL Denis.

04 - DÉSIGNATION DE MEMBRES EXTERIEURS A LA COMMISSION ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - AGRICULTURE ET FORÊT ANNULÉE.

Il sera proposé lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal de créer une commission extra-municipale environnement consultative

05 - INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE MODIFICATION DU TAUX

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, de fixer le taux des indemnités de fonction du Maire à 34 % à compter du 1er juin 2008 au lieu de 43% comme délibéré le 2 avril 2008.

06 - DÉLÉGATION AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de donner délégation à Monsieur le Maire pour :

- procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant par la durée du mandat
- passer les contrats d'assurance
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

07 - MICROCENTRALE DE LA NEUVACHETTE PRESTATION COMPLÉMENTAIRE SAGE ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier au

cabinet SAGE ENVIRONNEMENT les investigations complémentaires à mener dans le cadre de l'étude d'impact de la microcentrale de la Neuvachette, ainsi que la réalisation et la duplication du dossier complet de demande d'autorisation.

08 - ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE ÉLECTRIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide de retenir l'offre de la société NEGOCIAL pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique de marque PIAGGIO, modèle PORTER, pour un montant de 20 800 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir
- sollicite l'aide financière de l'ADEME pour l'acquisition de ce véhicule
- autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente ou à défaut à la destruction du véhicule AX citroën immatriculé 8015 SH 73.

09 - FOURNITURE ET POSE DE CLÔTURE À LA PISCINE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société BUTTARD pour le remplacement de la clôture de la piscine.

10 - MAINTENANCE DU BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNÉES

CONVENTION DE PARTENARIAT 2008

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Monsieur Cyril VALENTIN pour la maintenance du balisage des sentiers de randonnées VTT et pédestres de la Commune en 2008.

11 - PETIT TRAIN ROUTIER - ÉTÉ 2008

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec la société ANI-MAVILLE afin de prolonger pour la durée de la saison touristique d'été le marché conclu avec cette société pour l'exploitation d'un service de navettes en train routier.

12 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Conseil Municipal examine la liste des noms à proposer pour la Commission des Impôts Directs et délibérera lors de sa prochaine séance, après que les personnes pressenties aient donné leur accord.

13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CRÉATION D'UN POSTE DE CONTROLEUR TERRITORIAL - SUPPRESSION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL EN CHEF REPORTÉE.

14 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les demandes ci-dessous :

1. Vente par Monsieur Henry RETORNAZ, Madame Honorine MICHELLAND son épouse et Madame Régine RETORNAZ épouse MARTIN d'un terrain non bâti au lieu dit La Terrasse, cadastré en section C n° 2236, 3087 et 3089 pour une superficie de 2408 m² sous forme de dation en paiement à la SARL CASCADE.

2. Vente par Madame Chantal FALCOZ épouse GRENAT et Madame René FALCOZ épouse GARINO d'un terrain non bâti au lieu dit La Terrasse, cadastré en section C n° 2235 et 3055 pour une superficie de 1867 m² à la SARL CASCADE.
3. Vente par l'ASSOCIATION IMMOBILIERE DU CLOS FONTAINE d'un terrain à bâtir au lieu dit Le Col, cadastré en section B n° 2221 (DA en cours ex n° 2183) pour une superficie de 41 m² à Monsieur WADOUX.

4. Vente par l'indivision constituée par Monsieur Gérard CORNU, Madame Brigitte CORNU, Monsieur Guy HURAUULT ET Monsieur Thierry HURAUULT d'une habitation au lieu dit Chef Lieu, cadastrée en section D n° 214, 46 et 420 pour une surface de 260 m² à la société MGI.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{ER} JUILLET 2008

Le Conseil Municipal de Valloire s'est réuni le mardi 01 juillet 2008 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : MM. Christian GRANGE - Jacques PRAT Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN Pierre SALOMON - Denis CHANCEL - Gérard VUILLERMET - Bernard GRANGE - Michel VIALLET Jean NORAZ - Philippe GRANGE - Denis VINCENT MME Alberte RETORNAZ

Représenté : M. Pierre CORNU (donne procuration à Denis VINCENT)

Secrétaire de séance : Mme Alberte RETORNAZ

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

01 - FINANCES - Budget Commune - Emprunt 2008

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la réalisation de l'emprunt destiné au financement des investissements prévus par le Budget 2008 de la Commune auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes, selon les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 2 000 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux fixe : 4,92 %
- Remboursement trimestriel.

Il est précisé que cet emprunt est destiné à financer en particulier les travaux de construction de l'Espace Valloire-Galibier ainsi que les travaux liés aux crues.

02A - FINANCES - Budget des équipements touristiques Emprunt 2008

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la réalisation de l'emprunt destiné au financement des investissements prévus par le Budget 2008 des équipements touristiques auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes, selon les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 1 200 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 4,79 %
- Remboursement trimestriel.

02B - FINANCES - Budget des équipements touristiques Emprunt 2008 - Consolidation ligne de Trésorerie Crédit Agricole des Savoie

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la d'un emprunt auprès de la Caisse du Crédit Agricole des Savoie selon les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 500 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 5,19 %
- Remboursement trimestriel.

03 - FINANCES - Budget des Parcs de stationnement - Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits suivants au Budget 2008 des Parcs de Stationnement :

Article 002

Excédents antérieurs : 92 280 €

Article 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé : 92 280 €.

04 - FINANCES - Parking de l'Eglise - Tarifs de location à la saison (été et hiver)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réserver 10 places "Abonnés" dans le parking de l'église et de fixer comme suit les tarifs de ces emplacements :

- Été 2008 : 120 €
- Hiver 2008/2009 : 310 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, qui donne son accord, de modifier le fonctionnement du parking en le laissant ouvert en permanence 24 h/24 h durant l'été à titre expérimental. Il est précisé que cette modification nécessite la mise en place d'une télésurveillance et d'une télégestion.

05 - FINANCES - Résidence les Trois Evêchés - Garantie d'emprunt à l'OPAC de la Savoie

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 27 000 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 54 000 € que l'OPAC de la Savoie se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts :

- Échéances : Annuelles
- Durée de la période d'amortissement : 8 ans
- Différé d'amortissement : 2 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,30 %
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Il est indiqué qu'à la suite des travaux, et afin de permettre le passage du car de ramassage scolaire, le stationnement sera basculé du coté gauche de la voirie en montant au droit de la résidence.

06 - TRAVAUX - MARCHES PUBLICS - Travaux du Lac de la Vieille - Avenants aux marchés

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert à la Commune de la Maîtrise d'Ouvrage du marché du lot n° 2 "Étanchéité par géo membrane" concernant la construction de la retenue collinaire du Lac de la Vieille conclu avec la société SLEG et autorise le Maire à signer l'Avenant à intervenir dans le cadre de ce marché.

07 - TRAVAUX - MARCHES PUBLICS - Travaux de l'usine à Neige - Avenants aux marchés

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité : le transfert à la Commune de la Maîtrise d'Ouvrage des marchés des lots n° 3 "Charpente" conclu avec la société DARVEY et n° 6 "Serrurerie" conclu avec la société "CARATELLI"

- les avenants n° 1 aux marchés des lots n° 3 “Charpente” conclu avec la société DARVEY et n° 6 “Serrurerie” conclu avec la société “CARTELLI”.

08 - TRAVAUX - MARCHES PUBLICS - Construction de l'usine à Neige - Marché lot 9 : Carrelage-Faïence

Le Conseil Municipal, approuve, à l’unanimité, le transfert à la Commune de la Maîtrise d’Ouvrage du marché du lot n° 9 “Carrelage-Faïence” et autorise Monsieur le Maire à signer le Marché à intervenir avec la société LION.

09 - TRAVAUX - MARCHES PUBLICS - Construction de l'usine à Neige - Marché lot 5 : Etanchéité dalle-terrasse

Le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, le transfert à la Commune de la Maîtrise d’Ouvrage du marché du lot n° 5 “Etanchéité dalle-terrasse”, décide d’attribuer ce lot à la société TISSOT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

10 - TRAVAUX - MARCHES PUBLICS - Construction du restaurant d'altitude de la Brive - Avenants aux travaux

Le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, le transfert à la Commune de la Maîtrise d’Ouvrage des marchés des lots n° 6 “Menuiserie intérieure - Agencements”, n° 7 “Carrelage Faïence”, n° 8 “Peinture”, n° 12 “Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventilation” et autorise Monsieur le Maire à signer les Avenants à intervenir pour ces différents lots

11 - TRAVAUX - MARCHES PUBLICS

Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique benne

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de retenir :

- L’offre de la société NEGOCIAL pour l’acquisition d’un véhicule utilitaire électrique de marque PIAGGIO, modèle PORTER benne, pour un montant de 25 116 € TTC

- L’offre de la société ALPETTAZ pour l’acquisition d’un fourgon 4x4 de marque PEUGEOT, pour un montant de 31 991,32 € TTC. Il est précisé que ces véhicules viennent en remplacement de véhicules du parc automobiles de la Commune devant être réformés.

Le Conseil Municipal souhaite que le véhicule électrique fasse l’objet d’un essai avant confirmation de la commande.

12 - TRAVAUX - MARCHES PUBLICS

Protocole d'accord indemnisation place de la Mairie

Le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, Monsieur le Maire à signer le protocole d’accord, concernant les travaux de reprise de la place de la Mairie suite aux désordres constatés du fait des attaques sulfatiques du béton utilisé, à intervenir avec BRA, GTM Terrassement et APPIA

13 - TRAVAUX - MARCHES PUBLICS - Protocole d'accord indemnisation passerelle des Pestiférés

Le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, Monsieur le Maire à signer le protocole d’accord, concernant les travaux de reprise de l’enrochement de la barrière des Pestiférés suite aux désordres constatés du fait des attaques sulfatiques du béton utilisé, à intervenir avec BRA et GTM Terrassement.

14 - TRAVAUX - MARCHES PUBLICS - Stabilisation du lit de la Valloirette - Secteur de la Bonne Eau
Marché de maîtrise d'œuvre RTM

Le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, la convention de Maîtrise d’œuvre à passer avec le RTM pour les travaux de stabilisation du lit de la Valloirette et de remise en état de la protection de la berge en rive droite au niveau de la Bonne Eau.

15 - TRAVAUX - MARCHES PUBLICS - Espace VALLOIRE GALIBIER - Marchés de travaux lots 9 - 11 et 17

Le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, Monsieur le Maire, à signer les pièces des marchés ainsi que toutes pièces en découlant pour les lots suivants dans le cadre des travaux de construction de l’espace VALLOIRE GALIBIER :

- Lot n° 9 - Carrelage - sols et murs : Entreprise MIGNOLA CARRELAGE

- Lot n° 11 - Peinture et revêtements ruraux : Entreprise FLYB

- Lot n° 17 - Façades enduites : Entreprise ROCCHIETTI.

16 - PERSONNEL COMMUNAL

Emplois saisonniers été 2008 - Complément

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de recruter en renfort pour le service Animation quatre agents sur le grade d’Adjoint Technique de 2ème classe du 27 juin au 17 juillet 2008.

17 - VIE LOCALE - Subvention 2008 aux associations et à l'Office du Tourisme

Le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, les subventions 2008 allouées aux associations locales et à l’Office du Tourisme telles que répertoriées sur le tableau annexé.

18 - PATRIMOINE COMMUNAL

Demande d'aide à l'exploitation forestière

Le Conseil Municipal sollicite, à l’unanimité, dans le cadre du Plan Départemental forêt / filières bois ou du Fond Départemental Forestier, une aide du Conseil Général de la Savoie pour une aide à la commercialisation : 4 € x 200 m²(sous écorce) = 800 €.

19 -PATRIMOINE COMMUNAL

Forêt communale - Demandes de subvention

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le programme proposé par l’ONF d’intervention sylvicole en futaie jardinée concernant la parcelle 5 de la forêt communale et sollicite l’aide financière du Conseil Régional dans le cadre de ces travaux.

20 - PATRIMOINE COMMUNAL

Les Choseaux-Ville - Plan du Praz

Cession acquisition de divers terrains à Mademoiselle

GRANGE Martine

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité :

- conformément à l’article L 141.3 du Code de la voirie routière de déclasser un délaissé de la voie communale n° 9, dénommé route des Choseaux-Ville pour 70 m² et de l’incorporer dans le domaine privé de la Commune,

- d’acquérir à Mademoiselle GRANGE Martine diverses parcelles, lieudit les Choseaux-Ville, section C pour 279 m_ au prix de 50 € le m², soit 13 950 € ; lieudit “Plan de Praz”, section B pour 843 m² au prix de 2 € le m² soit 1 686 €, et cède à Mademoiselle GRANGE Martine, la parcelle cadastrée lieudit “Les Choseaux-Ville”, section C n° 3603 pour 70 m² au prix de 60 € le m² soit 4 200 €.

21 - PATRIMOINE COMMUNAL - Vers Rieu Benoît -

Acquisition de terrain indivision MARTIN Serge

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’acquérir à l’indivision Serge MARTIN, domiciliée à VALLOIRE, la parcelle cadastrée lieudit “Vers Rio Benoît” section K n° 637 pour 1 705 m², ainsi que les droits de riveraineté le long du ruisseau la Valloirette, au prix de 5 € le m², soit 8 525 €.

22 - DIVERS - Le Col - Madame VERNEY Jeanne née ROL - Référé aux fins d'experts - Autorisation au Maire à défendre devant le TA et désignation d'un avocat

Le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, (Christian GRANGE ne prend pas part ni au vote ni à la discussion), Monsieur le Maire ou son représentant à défendre en justice auprès du Tribunal Administratif dans le cadre du contentieux opposant Madame VERNEY Jeanne à la Commune.

23 - DIVERS - Commission communale des impôts directs - Désignation des membres

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions fixées par l’article 1650 et propose en tant que membres de la Commission Communales des Impôts Directs :

OLLIER Etienne, PASQUIER César, GRANGE Guy VINCENT Claude, CORNU Pierre, SAVOYE Jean-François PETRAZ Christian, GEX Georges, FALCOZ Laurent RAPIN Daniel, FALCOZ Etienne, JULLIEN Cyrille DE CAMPOS Jorge, MARTIN Fabrice, ROL Paul MARTIN Michel, BOLLIET Daniel, MICHELLAND Jean-Pierre SALOMON Pierre, RETORNAZ Gérard, TRUCHET Armand MOLARO Germaine, SAINT BONNET Hervé, PRAT Jacques

Membres extérieurs :

RETORNAZ Georges, OLLIER Jean

24 - URBANISME - Recours Gérard BUCHE - Refus de permis de construire - Autorisation du Maire à défendre devant le TA et désignation d'un avocat

Le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, Monsieur le Maire à défendre en justice auprès du Tribunal Administratif dans le cadre du contentieux opposant Monsieur et Madame BUCHE à la Commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 AOÛT 2008

Le Conseil Municipal de Valloire s’est réuni le mardi 05 août 2008 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Maire.

Présents : MM. Christian GRANGE - Jacques PRAT - Adrien SAVOYE - Jacques MARTIN - Cyrille JULLIEN - Pierre CORNU - Pierre SALOMON - Denis CHANCEL - Bernard GRANGE - Michel VIALLET - Jean NORAZ - Denis VINCENT MME Alberte RETORNAZ

Représentés : M. Gérard VUILLERMET (donne procuration à Pierre SALOMON)

M. Philippe GRANGE (donne procuration à Christian GRANGE)

Secrétaire de séance : Mme Alberte RETORNAZ

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

01 - CONSOLIDATION DU PRÊT DE L'HOTEL LA SETAZ

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne délégation à Monsieur le Maire pour procéder au remboursement anticipé du prêt relais de 1 250 000 € contracté pour l’achat de l’Hôtel La Sétaz et négocié auprès de DEXIA CREDIT LOCAL un emprunt du même montant à rembourser sur une durée de 20 ans, venant en remplacement du prêt précédent.

02 - ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES CLES ELECTRONIQUES ET DE CYLINDRES

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de retenir l’offre de la société BERTHET pour la fourniture d’un logiciel de gestion de clés électroniques et des cylindres correspondants afin d’équiper la Mairie, la maison des Associations, la salle du Galibier et la salle polyvalente.

03 - LIAISON PIETONNE CENTRE BOURG - CHARBONNIERES - MARCHE DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de retenir l’offre de la société MARTOIA pour la réalisation des travaux de la liaison piétonne entre le Centre Bourg et les Charbonnières.

04 - ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DE L'ECOLE COMMUNALE

Le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, le projet présenté d’équipement informatique de l’école communale et décide de retenir la société L2GI.

05 - CONTRAT D'INFOGÉRANCE DU SYSTEME INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, le contrat d’infogérance présenté par la société L2GI.

06 - CRUES DE MAI 2008 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil Municipal sollicite, à l’unanimité, l’aide financière du Conseil Régional pour l’étude hydraulique de la Valloirette ainsi que pour les travaux de remise en état et de protection du domaine public communal à la suite des crues du mois de mai 2008.

07 - CRUES DE MAI 2008

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT

Le Conseil Municipal sollicite, à l’unanimité, l’aide financière de l’Etat pour les travaux de remise en état et de protection du domaine public communal à la suite des crues du mois de mai 2008.

08 - CRUES DE MAI 2008 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR COFINANCEMENT DE L'ETUDE HYDRAULIQUE DE LA VALLOIRETTE

Le Conseil Municipal sollicite, à l’unanimité, l’aide financière de l’agence de l’Eau Rhône Méditerranée et Corse pour l’étude hydraulique de la Valloirette.

09 - CRUES DE MAI 2008 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Le Conseil Municipal sollicite, à l’unanimité, l’aide financière de l’agence de l’eau Rhône Méditerranée et Corse pour les travaux de remise en état et de protection du domaine public communal à la suite des crues du mois de mai 2008.

10 - CONTRAT AVEC CED CONSEIL - AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, l’avenant n° 1 à la convention du 24 janvier 2008 à passer entre la Commune et CED CONSEIL pour la mise à disposition d’un cadre chargé d’une mission d’assistance auprès de la Commune.

11 - CONTRAT INTERIM

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de recruter du 15 juillet au 31 août 2008, à raison de 10 heures par semaine, un technicien territorial contractuel afin de permettre la poursuite du suivi des travaux de réparations urgentes suites aux crues du mois de mai et le montage des dossiers de demandes de subventions.

12 - VERS RIEUX BENOIT

CREATION D'UNE PISTE DE SKI - ACQUISITION DE TERRAIN A MADAME AHTENAIS GUERAUD

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’acquérir à Madame Athénaïs GUERAUD, la parcelle cadastrée lieudit “Vers Rieux Benoît, section K n° 635 pour 930 m² au prix de 5 € le m² soit 4 650 €.

13 - ROUTE DES CHOSEAUX-VILLE
ACQUISITION D'UN TERRAIN A L'INDIVISION CALVET

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’acquérir à l’indivision CALVET, une parcelle cadastrée lieudit “Les Choseaux-Ville”, section D n° 2862 de 12 m² au prix de 40 € le m², soit 480 €.

14 - LOCATION DU PRESBYTERE

Le Conseil Municipal autorise, à la majorité, par 14 voix pour et 1 contre (Denis VINCENT), Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir avec l’association Diocésaine de Maurienne pour la location du bâtiment du presbytère.

15 - RECOURS JEAN ROL - AUTORISATION DU MAIRE A DEFENDRE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, Monsieur le Maire à défendre en justice auprès du Tribunal Administratif dans le cadre du contentieux opposant Monsieur Jean ROL à la Commune.

16 -PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
REGLEMENT - MODIFICATION N° 14
REPORTEE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2008

17 - ZONE 1NADZ “LES CHOSEAUX-VILLE”
APPROBATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT
REPORTEE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2008

18 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les demandes suivantes :

1. Vente par la SARL DUTERIN d’un garage à vélos d’une surface de 14,65 m² dans l’immeuble “Les Ecoreuils” au lieu-dit “Les Granges” à la SCI KANGHET

2. Vente par Monsieur MAGNIN Olivier de la moitié indivise d’une construction en ruine avec terrain attenant, au lieudit “Geneuil” cadastrée en section C n° 1593 et 1596 pour une superficie de 3,102 m² à Monsieur SAIKI Alain.

HORAIRES

PERMANENCE DE SERVICE ADMINISTRATIF ADMR

Le 1er mercredi de chaque mois, une permanence pour la demande de dossier de soins à domicile se fera en mairie à 15 h 30 sur rendez-vous.

Tel : 04 79 05 46 75

NAVETTE RÉSERVÉE AUX AINÉS

Le 1er mardi de chaque mois une navette est mise à disposition pour les Aînés - aller/retour Valloire-St Jean de Maurienne (coût : 12 euros)

L'inscription se fait en Mairie.

CANTINE SCOLAIRE DES LOUPIOTS

Le restaurant scolaire du CLSH a repris du service tous les jeudis et vendredis. L'inscription se fait en mairie, le mois précédent.

NOUVEAU : PERMANENCE D'UN ÉLU

Tous les jeudis, permanence d'un élu en mairie de 17 h 30 à 18 h 30 sur rendez-vous.

HORAIRES DE PERMANENCE DES SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

Uniquement le matin de 9 h 00 à 12 h 00.

HORAIRES MAIRIE

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h-12h	15h-17h
MARDI	9h-12h	15h-17h
MERCREDI	9h-12h	15h-17h
JEUDI	9h-12h	15h-17h
VENDREDI	9h-12h	15h-17h
SAMEDI	9h-12h	(uniquement en saison)

HORAIRES DÉCHETTERIE

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI		13h30-18h
MARDI		13h30-18h
MERCREDI		13h30-18h
JEUDI		13h30-18h
VENDREDI		13h30-18h
SAMEDI	9h-12h	13h30-18h

NUMEROS UTILES

SERVICES D'URGENCE

Pompiers : 18 - Gendarmerie : 17 - SAMU : 15
Appel d'urgence sur portable : 112
Secours en montagne 04 79 05 11 88

SERVICES DE LA MAIRIE

Accueil 04 79 59 03 11
mairie@valloire.net
Services Techniques 04 79 59 05 55
Urbanisme 04 79 59 00 04
Télécopie 04 79 83 30 74
Garages communaux 04 79 59 01 33
Déchetterie 04 79 83 33 74

SERVICES DIVERS

Trésorerie 04 79 56 50 70
La Poste 04 79 59 06 00
Office du Tourisme 04 79 59 03 96
SEM de Valloire 04 79 59 03 90
Centrale de réservation 04 79 59 00 22
SOREA 04 79 64 02 11

MEDECINS

Centre Médical
Dr FORAY, Dr GROSJEAN, Dr PRAT 04 79 59 01 86

KINESITHERAPEUTE

MOURET Philippe 04 79 59 04 44

PHARMACIE

GALY Marina et Frédéric 04 79 59 00 46

INFIRMIERE

SALEMBIER Monique 04 79 59 17 03
06 78 69 92 77

CENTRE POLYVALENT D'ACTIONS SOCIALES

Assistante sociale 04 79 44 54 15
Permanence à VALLOIRE 04 79 56 62 00

Le 3^{ème} mercredi après-midi de chaque mois sur rendez-vous

Permanence à St Michel

Lundi matin : 9h à 11h30
Mardi et jeudi toute la journée de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

DIVERS

Gare routière St Michel / Valloire 04 79 59 23 72
Navette Transavoie 04 79 05 01 32
Météo Info Bourg St Maurice 08 92 68 02 73

Il est bio mon jardin !

Je vous propose dans ces séries d'articles d'aborder la culture biologique au jardin. Nous sommes aujourd'hui à un tournant de nos méthodes de culture. Depuis des décennies nous cultivons nos parcelles avec des méthodes héritées de nos ancêtres et souvent choisies pour leur facilité d'exécution et l'efficacité du résultat obtenu.

Dorénavant il faut tenir compte de nouveaux critères. Et notamment la réduction des quantités d'eau disponible, la non utilisation de produits chimiques, la modernisation de certains outils et le réchauffement de la terre. Nous avons pris conscience enfin de la nécessité de protéger la nature et de cultiver "propre". Cependant beaucoup d'entre vous utilisent encore des produits chimiques au jardin parce que "c'est plus facile et plus rapide". Nous allons voir que pour tous les parasites ou toutes les herbes envahissantes il existe une solution naturelle. On parle de jardinage biologique ou jardinage raisonné. L'essentiel de la démarche et qu'elle vise à renforcer les impacts positifs des pratiques horticoles et à réduire les effets négatifs sur l'environnement. Pour l'exemple je parlerais du potager mais ces techniques sont tout à fait transposables au jardin d'ornement. Commençons par le commencement, le défrichage.

LE NETTOYAGE RAISONNÉ

Prenons l'exemple d'un terrain que vous venez d'acquérir. Vous voilà devant une prairie pleine d'herbes de toutes sortes avec même parfois des arbustes ou des arbres.

Retroussons nos manches et allons-y !

Il faut d'abord, en été, faucher toutes les herbes en les laissant sur place. Ces plantes laissées sur le terrain seront un apport non négligeable d'azote dans le sol après décomposition et bêchage. Les arbustes et les arbres indésirables (que l'on ne voudra pas garder par la suite) seront arrachés et dessouchés. La dévitalisation de souche trop grosse est possible biologiquement avec des produits composés de sulfamate d'ammonium.

L'automne venu on commence à retourner le sol avec un rotavateur (outil à dents montées sur un axe horizontal et qui tourne) Cet appareil déchiquètera les herbes fauchées et arrachera les racines de celles qui restent encore dans le sol. A la fin de l'automne on labourera le terrain sur environ 20 à 25 cm de profondeur.

Le printemps sera le moment de passer avec le rotavateur, cette fois-ci pour émietter le labour d'automne. Si le sol n'est pas trop compacté à la sortie de l'hiver on peut tout simplement utiliser un outil plus léger comme ces griffes montées sur un manche et que l'on plante dans le sol en leur faisant faire une rotation (Grelinette(r)). Voilà un sol prêt à être semé au printemps !

Pour les petites parcelles il existe une solution naturelle pour éliminer les herbes. Au printemps on fauche très ras puis on recouvre de vieux tapis, de moquette ou de plastique noir le sol. Les plantes étouffées sous ces couvertures se faneront et se décomposeront. Pour les moins courageux il suffira de faire quelques trous dans ces couvertures aux endroits où l'on désire planter et d'y mettre des tomates, des courgettes, des concombres, etc. Bon je le concède esthétiquement ce n'est pas le top. Mais le résultat en matière de culture biologique est excellent ! N'oubliez pas d'ailleurs d'enlever ces couvertures dès l'automne et les cultures terminées.

Généralement dans des sols fraîchement défrichés on plante plutôt que de semer. En effet les plantes semées seront plus facilement envahies par les nouvelles herbes alors que les autres prendront plus facilement le dessus sur elles. On préférera donc les pommes de terre, les tomates, le potiron, les choux, etc.

Les salades, les carottes les haricots étant plus sensibles aux insectes nuisibles il est préférable d'attendre l'année suivante pour en semer. Les herbes fraîchement fauchées contiennent souvent des insectes nuisibles qui peuvent détruire rapidement une culture potagère sensible.

Bon, nous avons nettoyé le terrain maintenant nous allons le préparer pour accueillir nos futures récoltes.

Alors on commence par ramasser les cailloux et on ratisse la terre pour que le sol soit bien émiétté et plan.

La première année d'un jardin biologique n'est pas à proprement parler une année de production. En effet le sol que nous avons trouvé au début demande à être un peu enrichi en matière fertilisante et comme nous ne voulons pas utiliser d'engrais chimiques il nous faut trouver d'autres solutions. En voici une : Les engrais verts!

Au début de l'été semez un mélange de graminées et de légumineuses. Nous pouvons utiliser : du seigle, du ray-grass ou toutes sorte de graines de gazon. Pour les légumineuses le trèfle la luzerne sont des bonnes plantes pour faire de l'engrais vert. On peut y ajouter du sarrasin ou de la phacélie. On laisse toutes ces plantes en place durant l'automne et l'hiver. C'est au printemps suivant que l'on va pouvoir les enfouir avec un labour et on suit immédiatement avec une culture de plantes potagères (pomme de terre ou citrouille) Ce procédé de production d'engrais vert peut être renouvelé à l'infini. Tous les deux ans par exemple.

Quelle que soit la culture récoltée ou à venir il faut éviter autant que possible de laisser les sols sans rien dessus. Un sol nu se dessèche plus vite et la pluie le compacte. Il faut toujours prévoir entre deux saisons ou deux cultures un paillage (écorces, tontes de gazon, fibres végétales, bois raméal fragmenté) ou une protection artificielle (tapis, couverture, plastique noir)

On couvre toujours un sol lorsqu'il est chaud, humide est propre.

Pour ce premier article nous allons nous attarder sur la façon biologique de se débarrasser des herbes gênantes. Vous remarquerez que je ne parle pas de mauvaises herbes. En effet des herbes mauvaises pour nous ne le sont pas forcément pour d'autres. On cultive le liseron pour ces fleurs, les orties pour ces bienfaits, les mûriers pour leurs fruits, etc.

Je vous propose donc plusieurs méthodes, à vous de choisir celle qui vous convient le mieux en fonction de votre budget, de vos besoins, de vos qualités physiques et surtout de vos convictions.

Les méthodes manuelles.

Empiriquement pratiquées elles se révèlent efficaces sur de petites surfaces.

- La binette est l'outil de base et permet en même temps d'aérer la surface du sol et de faire pénétrer l'eau du prochain arrosage. Elle décompacte le sol. Dans le même style le sarclage est aussi très efficace. On coupe au ras du sol les herbes et dans tous les cas on la laisse sur le sol se décomposer ou bien on les dépose sur le tas de compost.

- La faucille ou le croissant ne supprime pas l'herbe mais à force de coupes successives certaines plantes ne repoussent plus. La débroussailluse effectue aussi ce travail avec une moindre fatigue.

- Les paillages ou mulch. Pratiqué avec des matériaux très différents tels que : Vieux tapis, cartons, moquettes, plastiques noir, pierre plate, paillis végétal, paille, feuilles mortes, etc. Méthode ne demandant pas d'effort (c'est la couverture qui fait le travail !) elle nécessite d'avoir ces matériaux à portée de main. Une déchetterie peut vous fournir l'essentiel à condition de les reporter après utilisation.

- Certaines cultures de grande taille empêchent les herbes de pousser. La pomme de terre, le potiron avec ces larges feuilles et le seigle sous forme d'engrais vert sont efficaces.

- Une autre technique végétale est possible elle s'appelle celle du faux semis. On prépare le sol comme pour semer réellement. Les herbes apparaissent au bout de deux semaines environ sur ce sol propre. Il suffit de les enlever d'un simple coup de râteau léger et vous pouvez semer vos propres cultures sur ce sol où les herbes n'auront pas le temps de repousser avant les vôtres.

Alors parlons des techniques plus sophistiquées. Le désherbage thermique.

Ce sont des engins qui brûlent les herbes grâce à une source de chaleur électrique ou à gaz. Efficace dans les allées à revêtement dur (pavage, béton) ou les trottoirs. Ces procédés coûteux ne sont pas sans inconvénients sur l'environnement. En effet la fabrication et l'utilisation de ces engins génère une consommation de matière fossile non négligeable et leur danger n'est pas anodin. Il est arrivé en effet que des desherbeurs thermiques provoquent des incendies lorsqu'ils sont utilisés près d'herbes sèches ou de véhicules dont le carburant fuyait (désherbage de trottoir en ville).

- Le désherbage chimique. Alors là vous allez lever les bras au ciel. Non ne vous inquiétez pas je n'ai pas trahi la bonne cause !! Parlez de désherbage chimique dans un article sur le jardin bio n'est pas incongru. Il existe des moyens de désherber chimiquement tout en conservant au jardin ses propriétés naturelles. Bien sûr il n'y a pas comme pour les cultures dites intensives de moyens complètement efficaces mais des solutions alternatives existent. Le Chlorate de soude qui peut sembler être un produit monstrueux, utilisé sur des surfaces non cultivées et en prenant soin que le produit ne ruisselle pas vers des cours d'eau, peut être une solution. Il se dégrade en quelques mois dans le sol et se transforme en chlorure de sodium (le sel). Le sulfate d'ammonium dont je vous parlais plus haut pour dévitaliser les souches peut aussi être utilisé pour débroussailler et supprimer des herbes gênantes annuelles ou vivaces. Il se dégrade ensuite en se transformant en sulfate d'ammoniaque inoffensif.

- Et puis le sel de cuisine tout simplement peut être utilisé en déposant une poignée au pied d'une plante que l'on veut voir disparaître.

Alors bien sûr l'utilisation de ces moyens « chimiques » doit être limitée à une petite partie du jardin. Souvent les dégâts dans la nature viennent des résidus ou du ruissellement de ces produits pendant ou après le traitement.

Pour finir dans un jardin biologique rien ne remplacera l'huile de coude. Enlever les herbes indésirables à la main ou à l'aide d'outil manuel reste le moyen le plus naturel de jardiner.

Et puis il faut savoir que les herbes dites mauvaises dans un jardin ne sont pas nécessairement un risque pour un jardin. Bien sûr dans une parcelle elles peuvent étouffer nos cultures. Mais globalement elles agressent surtout nos yeux. La solution la plus simple pour ne pas avoir à désherber les allées d'un jardin et... d'y semer du gazon. L'avantage de cette situation est que vous n'utiliserez plus de désherbant dans vos allées et que l'eau de pluie ne ruissellera plus au fond du jardin. Ensuite la fréquentation journalière de votre potager limitera la pousse, donc les tontes.

Nous continuerons cette série d'articles sur le jardin biologique dans un prochain numéro du Bulletin Municipal. Nous aborderons la fertilisation biologique puis la culture biologique et enfin la lutte biologique au jardin ou comment se débarrasser des ennemis du jardin sans produits chimiques. Alors à très bientôt.

Jean-Jacques Le Baron

Diplômé de l'Ecole d'Horticulture de la Ville de Paris

Résultat du Concours Exposition Photos 2008

Comme chaque année, l'association VNEA a organisé un concours exposition photos pendant l'été 2008. Les thèmes retenus étaient "l'eau sous tous ses formes" (les fontaines, les lacs, les torrents, la neige, la pluie, la glace, les nuages...) et aussi comme pour les éditions précédentes les fleurs de montagne.

Cette année, plus de 250 photos ont été proposées par 57 participants. Une sélection de 170 a été exposée du 14 juillet au 8 Août sur la mezzanine du centre culturel. L'exposition a été une fois encore très appréciée par le public comme en témoigne le livre d'or ainsi que le nombre de bulletins dans l'urne (environ 600 votes pour 200 bulletins dans chaque catégorie). En ce qui concerne le concours, la qualité, cette année, était très homogène avec beaucoup de clichés à un très bon niveau. Le choix a donc été difficile. Nous avons privilégié les votes du public en récompensant les trois premiers en terme de suffrage (les résultats étaient très serrés pour une dizaine de clichés). Pour les deux autres prix, la sélection a été également ardue.

Résultats :

Fleurs de montagne

Prix du Public :

(Basé sur le nombre de votes dans l'urne prévue à cet effet)



F73 Chardon bleu de Gisèle Duverney Pret

F05 Tréfle alpin de Irène Kowarski

F26 Pissenlit de Annie Verbeke

Prix Technique Photo

(Sélection de plusieurs professionnels et semi-professionnels)

F43 Anémones pulsatiles de Nicolas Bore

Prix Coup de Cœur

(Sélection du bureau de l'association VNEA)

F96 Ombellifère et lac du mont Cenis de Gérard Gourlan



Thème de l'eau

Prix du Public:

(Basé sur le nombre de votes dans l'urne prévue à cet effet)



TE30 Défense d'entrer de Arnaud Duhamel

TE50 Lac des Mottets de Céline Jovelin

TE66 Cascade de Christian Lauby

Prix Technique Photo

(Sélection de plusieurs professionnels et semi-professionnels)

TE69 Toile d'araignée de Jean-Luc Ottenio

Prix Coup de Cœur

(Sélection du bureau de l'association VNEA)

TE38 Clarée de Renouven Weller



Les gagnants seront récompensés au choix



- soit d'un poster représentant toutes les photos de fleurs de l'exposition 2008 (format 76x114cm comme ci après)

- soit d'une demi fourrure polaire bleu marine brodée au nom de l'association Valloire Nature Et Avenir. (Faites nous part de votre préférence)



Les autres personnes (adhérents, habitants, vacanciers...) qui le souhaitent peuvent aussi se procurer ces objets Prix 40 euros pour le poster et 30 euros pour la fourrure. Disponibilité A partir de Octobre 2008 jusqu'à l'année prochaine. Ces objets sont à récupérer impérativement au chalet Pierre Paul

lors d'un passage aux Verneys. Nous tenons aussi à remercier tous les participants. A ce titre, nous avons fait tirer pour chaque participant une des photos proposées en grand format.. Ces tirages sont également à retirer au chalet Pierre Paul.

Sinon, nous vous rappelons que les photos des exposition 2008, 2007, 2006, 2005 sont disponibles sur notre site web sous la forme d'une exposition virtuelle. (voir url en bas de l'article # section animations).

Enfin, nous espérons d'ores et déjà la participation du plus grand nombre pour l'édition 2009. Celle-ci aura pour thème :

- les fleurs de montagne (comme chaque année)
 - Le thème du bois en montagne : les arbres (trunks, souches,...) mais aussi leur utilisation par les hommes : meubles, sculptures, charpentes, portes, bardages, balcons, bûches, fagots, objets et outils de la maison, du jardin ou des champs Bref toute jolie photo de ce qui est en bois et qui se rapporte à une montagne authentique, sur Valloire ou en Savoie.

Qu'on se le dise et à vos appareils ! Pour le concours 2009, afin de ne pas oublier, vous pouvez nous envoyer vos clichés dès maintenant, et dans tous les cas avant mi-juin l'année prochaine.

L'A.E.P

un demi-siècle d'amitié

D'amitié au service des Valloirins, des vacanciers et des saisonniers, qu'ils soient enfants, adultes ou retraités.

De collaboration avec le monde associatif, les écoles, les groupes, les classes transplantées, la mairie de Valloire, l'office du tourisme, les remontées mécaniques ou la centrale de réservation

De parrainage des cinémas de Maurienne (St-Michel, Fourneaux-Modane, Aussois, Valmeinier, Albiez, ou St-Jean d'Arves).

D'aide à la création d'associations comme Alchimy, AVPC ou les Rapins du monde.

De lieu d'accueil pour les expositions ou pour les activités de beaucoup d'organismes locaux.

De point de départ pour les activités d'enfants, pour les journées du patrimoine, pour la mise en place des guides du patrimoine, pour l'information sur le développement durable, pour des conférences d'information sur des sujets aussi divers que le territoire, le climat, les mouvements de population, l'architecture en montagne, les mythes, légendes et croyances en montagne, l'eau, la forêt et le bois, à travers ses semaines culturelles...

D'initiative au service des saisonniers avec la collaboration du syndicat du pays de Maurienne, de l'association Pélican, de l'ANPE, de la mission locale, de la direction départementale du travail, du CCAS de Valloire, des employeurs, du conseil général et de la région.

De mise en place de formations depuis 22 ans (langue, informatique, relation et accueil...)

D'organisation des Fêtes du 15 août.

De création d'activités comme la salle multimédia, les stages d'été, les écoles de musique de danse, de théâtre, de peinture...

Ce magnifique résultat est le fruit du travail quotidien des salariés mais surtout celui des bénévoles qui depuis 50 ans œuvrent, se dépensent et donnent généreusement. Qu'ils en soient remerciés et assurés à leur tour de toute l'amitié du village

50 ANS ÇA SE FÊTE !

Il y a 50 ans l'Association d'Education Populaire était créée. Sa déclaration en préfecture a été faite le 16 février 1959 et son agrément comme Association de Jeunesse et d'Education Populaire reconnu le 8 mars 1959 dans le n° 57 du journal officiel de la République Française.

Un certain nombre d'événements auront lieu au cours des mois prochains pour fêter ça.

Ceux qui ont collaboré avec l'AEP il y a plus de 20 ans doivent se faire connaître. N'hésitez pas à nous donner des informations, des documents, des photos et vos souvenirs. **(Tout sera rendu)**

Grosse fréquentation au vide grenier de l'AEP...

Jean-Loup Binias, président de l'AEP avait le sourire, dimanche : il constatait le gros succès en fréquentation du vide grenier de Valloire : c'est simple, on se serait cru à celui de Palavas les Flots ! Beaucoup, beaucoup d'exposants, au point qu'il a fallu ouvrir une 2ème place, pour le déballage, et de très nombreux visiteurs, sans doute attirés également par le charme des jolies vahinés de Tahiti... Les petits valloirins (notre photo) rendent visite aux grands frères ou grandes sœurs qui vident leurs greniers et ceux de leurs parents, et les marsupilamis ont rencontré, eux aussi, un gros succès ! Les Tintin de 1949 étaient peut-être un peu cher (40€), mais notre amie Dulcie a rencontré un vif succès, en proposant des fusains de notre regretté ami Guy Ameys à des prix très raisonnables...

J.P.M



Le Judo à Valloire



La saison 2008 / 2009 démarre par le stage organisé par Edmond dans notre dojo. 12 participants dont 10 ceintures noires sont venus des clubs de la vallée pour un entraînement haut de gamme sur 2 journées.

Les cours ont repris le jeudi 4 septembre 2008 avec 39 participants à partir de 5 ans, qui je l'espère vont tous s'inscrire ; il manque quelques retardataires.

Le samedi 6 septembre : journée portes ouvertes, sous le chapiteau, avec tous nos élèves, les parents et les valloirins qui nous ont fait le plaisir de leur présence. Inscriptions et essais pour les nouveaux. Edmond dirige un entraînement collectif puis avec des explica-

tions et des commentaires, sous l'œil attentif de nos petits, démonstration avec Greg de judo et de ju-jitsu où nous avons pu admirer le très beau style de notre professeur Edmond, sportif de haut niveau.

Objectifs pour les grands : préparation aux compétitions régionales organisées par le Comité de Savoie dont nous dépendons.

Saison 2007/2008 : plusieurs de nos élèves ont obtenu des résultats prometteurs à Montmélian le 23 mars 2008 : Bastien Michelet, Pierrick Grange, Anaïs Thoral, Jade Viallet. Participation nombreuse à la coupe de Maurienne en mai.

Séquence adultes le jeudi à 20 heures : Pierre, Edmond et Eric Giraud proposent une pratique variée, à la portée de tous, des arts martiaux japonais (ju-jitsu, jodo iaido), sous forme ludique, à la recherche de maîtrise et de concentration (plus forme physique).

Venez nous rejoindre.

Le président, Pierre Fantti.

Tennis Club

Voici la reprise de notre deuxième partie de la saison de tennis, et ce jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Le printemps pluvieux nous a obligés de faire dispenser de nombreux entraînements dans la salle polyvalente qui, même pas adaptée à notre activité, nous rend bien service.

Cette saison 2008 compte un effectif légèrement en baisse, mais quelques groupes de jeunes restent bien chargés. On peut noter qu'enfants et adultes se font plaisir.

Nouveauté : une adhésion "membre" à 35€, sans cours, a été proposée.

Nous rappelons que tout membre du Tennis Club de Valloire peut, l'été, jouer au tennis gratuitement, sans, bien sûr, omettre de se faire connaître auprès du responsable !

En ce qui concerne les plannings, et afin d'essayer de satisfaire les enfants, nous avons revu les horaires - les jeunes tennismen-skieurs ne devant être lésés ni d'un côté ni de l'autre - en leur permettant, en accord avec les entraîneurs des deux parties, d'assister aux deux activités.

La deuxième édition du Tournoi Jeunes du Circuit Maurienne s'est déroulée du 21 au 29 juin 2008. Nous remercions nos partenaires : Val d'Aurée Sport, 8 à Huit, et bien entendu, la Commune. Malgré une nette baisse des participants, bonne ambiance, très bon esprit et météo favorable ont été retenus. Le Circuit Maurienne compte cinq étapes : St Michel, La Chambre, St Jean, Modane et Valloire.

A l'issue de toutes ces étapes, le Circuit diffuse les classements par catégorie d'âge, que vous pourrez retrouver sur le site www.tennis-maurienne.com :

Filles 11/12 ans :	3 ^{ème} - Céline Feutrier
Garçons 11/12 ans :	14 ^{ème} - Adrien Feutrier
	19 ^{ème} - Kévin Thorat
Garçons 13/14 ans :	13 ^{ème} - Clovis Fargeas
	16 ^{ème} - Kelian Saint Bonnet
Garçons 15/16 ans :	20 ^{ème} - Nicolas Suchy



Nous profitons de cette page pour féliciter les performances de Céline Feutrier qui, grâce à ses résultats, a pu être récompensée par le Circuit Maurienne le samedi 13 septembre à Mc Do.

Le prochain Tournoi Jeunes de Valloire aura lieu du 20 au 27 juin 2009. Nous rappelons que lors des inscriptions, les disponibilités des joueurs sont prises en compte. N'hésitez pas à nous en parler.

La prochaine Assemblée Générale se tiendra courant novembre, où nous espérons vous voir nombreux.

Composition du bureau :

Présidente	Nathalie Rouly	06.66.91.05.44
Vice-présidente	Muriel Sérafini	04.79.59.00.83
Trésorier	Fabrice Cascales	
Secrétaire	Karine Fargeas	
Membres	Stéphanie Feutrier, Véronique Noraz	
Entraîneur	Titus	06.82.48.66.77

Une bonne intersaison à tous !
Pour le bureau, *Nathalie Rouly*

Chantons sous la pluie...

Les fêtes du 14 et 15 Août ont été marquées par le grand retour des « Vamps », et celui plus désagréable... du mauvais temps. Dans ce climat digne d'un mois de Novembre, la station a donné l'exemple de la détermination en faisant « contre mauvaise fortune, bon cœur ». Les bénévoles ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour le bonheur des fidèles de Valloire. Un bon point pour les Petits Valloirins, qui, sous le chapiteau de la Vallée d'Or, ont offert le spectacle des danses folkloriques d'antan, sous des salves d'applaudissements méritées...

Malgré le mauvais temps, les bénévoles ont donné l'exemple d'un grand courage, car sourire et donner cette image de gaieté sous des trombes d'eau est tout simplement admirable...

Texte et photos J.-P.M



Les Valloirins s'exposent

Du 21 juillet au 4 août 2008, pour la cinquième année, le Centre culturel de Valloire a accueilli, en ses murs, l'exposition : « Les valloirins s'exposent ».

Une trentaine d'artistes amateurs ont présenté une soixantaine d'huiles, d'aquarelles, de pastels, d'acryliques ou de dessins. Les sujets très variés ont invité à la flânerie dans le Valloire de 1930, au pied de l'Aiguille Noire, à la montagne avec ses hommes, ses paysages et ses fleurs, sur la piste enneigée avec les premiers pas des petits skieurs mais aussi en Provence ou sous le soleil de L'Afrique. Quelques études selon Degas ou Claudel... et même quelques essais d'enfants (le plus jeune ayant 3 ans!) ont forcé l'admiration.

Un peu plus de 400 personnes ont visité cette exposition, montrant leur intérêt pour cet événement local qui se fait sous l'égide de Monsieur le maire de Valloire avec le soutien de Monsieur Jean-Loup Binias et l'aide de toute l'équipe du Centre Culturel. Qu'ils soient remerciés!

A la clôture de cette exposition les artistes ont pu se retrouver et partager un moment de convivialité autour du verre de l'amitié avec les visiteurs et quelques conseillers municipaux.

Au fil des conversations et des échanges ont été évoqués des projets qui pourraient voir le jour au cours de l'année 2009.

Nous vous attendons tous les lundis à l'AEP de 14h à 17h (automne et hiver) pour une réunion artistique et conviviale.

Alors à vos spatules, à vos pinces et... à bientôt !!!

E.L.A

C'est reparti !

Pour la sixième année consécutive, l'équipe des bénévoles constituée autour de Jocelyne et Jean-Pierre ROUGEAUX et de Françoise et Olivier LIEVOUX va proposer ses animations au profit de l'association ELA lors de la semaine des Sculptures sur Neige, du 20 au 23 Janvier 2009.

Les personnalités de l'an dernier, Alexandra ROSENFELD (miss France 2006 et miss Europe 2007), Rachel LEGRAIN-TRAPPANI (miss France 2007), Sonia GUILLET (miss Pays de Savoie 2007) et Laetitia MILLOT (Mélanie de « Plus belle la vie ») ont enchanté les vacanciers mais également les Valloirins par leur gentillesse et leur disponibilité. La collecte des dons a approché les 15000 €, immédiatement reversés à la fondation ELA qui s'occupe de la recherche médicale contre les leucodystrophies.

Les bénévoles se sont donc déjà remis au travail pour la nouvelle édition, avec le soutien actif de l'office de tourisme et de la municipalité de Valloire. Ils comptent aussi, comme les années précédentes, sur la générosité des commerçants et autres donateurs de Valloire qui sont la clé de la réussite de cette manifestation.

Françoise Lievoux

Fan Club JB Grange



Jean Baptiste
Grange
FAN CLUB

Bonjour! Après une saison fantastique, JB est reparti à l'ascension des podiums où nous espérons qu'il slalamera sur les plus hautes marches !

Le Fan club, fort de 300 membres la saison dernière, rassemblera sûrement davantage de fans pour cette nouvelle saison qui promet d'intenses émotions sportives !

De nombreux déplacements du Fan Club seront organisés durant tout l'hiver et nous comptons sur tout Valloire et bien d'autres pour venir le soutenir notamment pour les Championnats du Monde de Val d'Isère en Février. L'assemblée générale aura lieu fin novembre et pour plus d'informations, vous pouvez consulter le sire internet officiel de JB ou celui du fan club : www.jbgrange.com ou fanclubjbgrange.com.

Donzel

Pour venir encourager JB, prévoyez dès maintenant vos déplacements.

LISTE DES COURSES

Date	Discipline	Lieu
26 OCT	Géant	Soelden (Autriche)
16 NOV	Slalom	Levi (Finlande)
07 DEC	Géant	Beaver Creek (USA)
13 DEC	Slalom	Val d'Isère (France)
14 DEC	Géant	Val d'Isère (France)
21 DEC	Géant	Alta Badia (Italie)
04 JAN	Slalom	Zagreb-Sljeme (Croatie)
10 JAN	Géant	Adelboden (Suisse)
11 JAN	Slalom	Adelboden (Suisse)
16 JAN	Super combiné	Wengen (Suisse)
18 JAN	Slalom	Wengen (Suisse)
25 JAN	Slalom	Kitzbuehl (Autriche)
27 JAN	Slalom	Schladming (Autriche)
01 FEV	Slalom	Garmisch (Allemagne)
21 FEV	Géant	Sestriere (Italie)
28 FEV	Géant	Kranjska Gora (Slo)
01 MAR	Slalom	Kranjska Gora (Slo)
15 MAR	Slalom	Are (Suède)

Groupe folklorique

Le samedi 3 mai 2008 a eu lieu le mariage de Marie Schilling et de Alexandre Anselmet.

Ce fut l'occasion pour certaines de sortir le costume de valloirinche des cartons et pour d'autres de refaire quelques pas de danse.... merci à eux.

C'est avec un réel plaisir que les enfants et les adultes ont entamé « la Badoise », « la Valloirinche » et quelques autres danses au son de l'accordéon.

Un grand merci à Marie-Paule Falcoz présente ce jour-là malgré sa convalescence. Pour clôturer ce moment de convivialité, les mariés ont été invités à danser « la danse du loup ». Elle permet aux dames de passer la corde autour du cou des hommes, geste hautement symbolique le jour du mariage.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés de la part des membres du groupe folklorique.



Un cri d'alarme

Je vous livre une citation de Georges Duhamel « Il n'est qu'un travail pour les hommes ,sauver quelque chose,si peu que ce soit,de la destruction ou de l'oubli. »

Il devient urgent que la population valloirinche prenne conscience qu'il faut faire un effort pour garder ce que nos anciens nous ont légué. Des danses sont déjà tombées dans l'oubli (« la scottish des Verneys », « la monaco »....). Mademoiselle Senant avait fait un travail remarquable auprès des violoneux valloirins pour collecter les musiques. Il faut maintenant que des musiciens continuent de nous enchanter aux différentes fêtes et que des danseurs perpétuent « le petit jean », « la valloirinche », « la valse de Poingt Ravier ».....etc Mais nous avons aussi besoin de conserver et de réparer les costumes : châles, coiffes, robes... Mais aussi de savoir monter une beguine, faire un polisson, des franges et de la broderie. La liste n'est pas exhaustive. C'est avec l'aide de tous que nous y arriverons !

Même si vous n'avez que très peu de temps, mais que vous vous sentez concerné soit par la musique, soit par la danse, soit par les costumes.... Venez nous rejoindre. Plus il y aura de monde, plus il sera facile « de sauver quelque chose de la destruction et de l'oubli »

*Corinne Falcoz
Présidente du Groupe folklorique*

Petit reportage sur le jardin de l'école

Le jardin

Cette année, la classe de CE2/CM1 fait un jardin. Il se trouve entre la cure et le jardin public derrière la mairie. Mardi 7 octobre nous sommes allés y travailler pour la première fois.

Les CM1 ont commencé par mesurer le jardin. Puis, par groupes, nous avons retiré les gros cailloux et les petites touffes d'herbe. Ensuite, nous avons semé de l'engrais vert (des graines de moutarde) pour empêcher les mauvaises herbes de pousser et fertiliser le sol. Un groupe s'est occupé de couper des branches d'arbres gênantes et de ranger un petit coin à l'angle du jardin. Jeudi 9 octobre, nous y sommes retournés pour arroser car il n'avait pas plu.

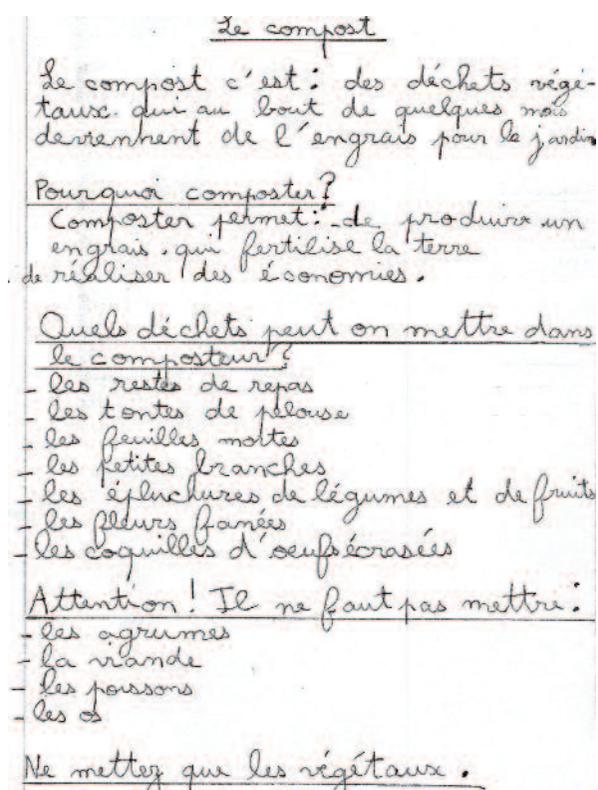
Nous y retournerons au printemps et commencerons à planter des légumes.

Le compost

Mardi 30 septembre, deux ambassadeurs du tri du SIRTOMM sont venus dans la classe nous parler du compost. Ils nous ont expliqué, à l'aide d'un diaporama d'un petit film et d'un jeu quizz ce qu'est le compost, la vie du compost et les petites bêtes qui vivent dedans, ce qu'on peut y mettre et pourquoi il faut en faire.

Ils ont aussi installé un composteur à l'école. Nous y apportons nos épluchures et espérons obtenir un bon compost dans quelques mois, pour notre jardin.

Les CE2-CM1



état civil

naissances



Taïs Rapin
Le 08/01/2008 à Valence
Fille de Nicolas Rapin
Et de Julie Malsert



Chloé Guilluy
Le 07/07/2008 à Albertville
Fille de Christophe Guilluy
Et de Florence Giraud



Titouan Letaconnoux
Le 08/07/2008 à St-Jean de Maurienne
Fils de Yann Letaconnoux
Et de Patricia Yvon



Malo Seyve
Le 21/07/2008 à St-Jean de Maurienne
Fils de René Seyve
Et de Pauline Habig



Naelle Fontanez
Le 26/08/2008 à St-Jean de Maurienne
Fille de Manuel Fontanez
Et de Typhaine Hibon

Endy Verrier
Le 09/09/08 à Privas
Fils de Fabrice Verrier
Et de Natacha Cremiere



Axelle, Jeanne, Constance Grange
Le 26/09/08 à St-Jean de Braye
Fille de Jean-Marc Grange
Et de Karine Milnerowicz

mariages

Jérôme Vuillermet et Aurélie Aguetaz
Le 31 mai 2008 au Viviers du Lac

**Samuel Thomas Bouvard
Et Caroline Elise Jeanne**
Le 26 juillet 2008 à St-Alban en Leysse

Cyrille Jean Giraud et Emilie Giraud
Le 06 septembre 2008 à Valloire

décès

Magnin Marie Thérèse (ép Viallet)
Décédée le 19 juillet 2008 à Chambéry
Agée de 83 ans

Froment Suzanne
Décédée le 30 juillet 2008 à Nancy

Rambaud Marcelle (ép Rovelli)
Décédée le 14 août 2008 à Hermillon
Agée de 70 ans

Rambaud Cassienne (ép Chatelain)
Décédée le 29 septembre 2008
à Chambéry
Agée de 88 ans

Jacques VILLARD
Décédé le 27 juillet 2008
à Paray le Monial
Agé de 59 ans

souvenir

Nous avons appris le décès de Madame Suzanne FROMENT survenu le 30 juillet dernier à NANCY.

Son premier séjour à Valloire remonte au mois de juillet 1955. C'est sur les conseils d'Alexis MICHELLAND, représentant valloirin venu trouver du travail en Lorraine, qu'elle vint avec sa famille passer ses premières vacances dans ce petit village. Très vite conquise par le charme de cette station, sa sœur fit construire en 1962 un chalet à la Ruaz afin que la famille puisse profiter à loisir des vacances à Valloire. Au fil des années, des relations se tissèrent avec certaines familles valloiriches. Les FROMENT firent découvrir cette station à leurs amis, et de plus en plus de lorrains vinrent alors passer leurs vacances à Valloire. Les enfants de Madame Suzanne FROMENT sont restés très attachés à ce lieu et ils y ont chacun leur résidence, ce qui leur permet, à eux ainsi qu'aux petits-enfants, d'y faire des séjours réguliers. Une des ses petites filles, Hélène, travaille au centre de loisirs de la station.

Ses enfants.

Cruces 2008, Travaux et études

Suite aux deux crues subies par la commune de Valloire en 2008, du 26 au 30 mai 2008 et le 1er août 2008, la municipalité s'engage à sécuriser au mieux les cours d'eau dès cette année, dans le respect des dispositions légales et sous le contrôle de la Police de l'Eau. Afin de réaliser cette protection dans les meilleures conditions techniques et environnementales, des études ont été demandées auprès de différents services, qualifiés en hydraulique et en correction torrentielle. Les études étant déjà réalisées, des travaux sont entrepris dès cet automne

Les travaux engagés dans la Valloirette

Secteur de l'asinerie

Suite à un orage particulièrement violent, le 1er août 2008 vers 18h, une lave torrentielle s'est formée dans le bassin versant du Ruisseau Benoît. Ce phénomène a occasionné des débordements, dû à un exhaussement du lit de 2 à 3 mètres, à l'amont du pont de l'asinerie.

Des travaux d'urgence ont été réalisés durant les



jours qui ont suivi la crue. Afin de rétablir le lit à la côte d'avant crue, la commune de Valloire a entrepris des travaux d'extraction de matériaux et de remise en état du lit de la Valloirette au niveau de l'asinerie. L'entreprise Martoïa a travaillé en septembre et octobre 2008. Pour baisser le lit d'environ 2 mètres depuis le pont de l'asinerie jusqu'à l'amont du chalet militaire. Pour des raisons de sécurité, en cas de nouvelles crues, les matériaux présents sur les berges ont été évacués.

L'ensemble des travaux a été soumis aux conseils des Services de la Restauration des Terrains en Montagne.

Secteur de la Bonne Eau

La crue de la Valloirette du 26 au 30 mai 2008 a occasionné des dégâts importants, notamment sur la digue de protection du chef-lieu en rive droite et en rive gauche au niveau du camping municipal. Les travaux sont réalisés suite à une étude de



Restauration des Terrains en Montagne comme maître d'œuvre.

Pour éviter toute récurrence de ce phénomène d'érosion, une stabilisation du lit mineur est effectuée. Cette stabilisation consiste en :

- la création de neuf seuils en enrochements
- la réalisation en rive gauche d'un enrochement sec pour la stabilisation de la route.
- la reprise des cassures dans la digue de protection du chef-lieu.

Au niveau du pont de la Borgé, la rue de la Bonne Eau sera rétrécie du fait de l'implantation d'un enrochement bétonné réalisé en pied de berge.

Les études engagées

Etude hydraulique

La commune de Valloire est sujette à des risques hydrauliques importants, fréquemment manifestés dans le passé.

Il est important de comprendre le fonctionnement de la Valloirette et de son évolution, de mettre en place une politique de la gestion du transport solide du cours d'eau à l'échelle de son bassin versant. Pour cela il a été lancé une étude morphodynamique ainsi que des propositions de gestion de la Valloirette et de ses affluents

Le périmètre d'étude se concentre entre Plan Lachat et le barrage du Lay, en étudiant les ruisseaux de Bonnenuit, des Aiguilles, Benoît, Pessin

et la Neuvachette. Le bureau d'études retenu est la Restauration des Terrains en Montagne, pour un délai de 6 mois d'étude. Les résultats vous seront présentés au printemps 2009.

Assainissement

La crue de mai 2008 a aussi causé des dommages notables, notamment au niveau de l'assainissement de la commune de Valloire. En effet, environ 1 km de conduite a été endommagé dont la majorité emportée par la crue.

Pour permettre la remise en état de la conduite des eaux usées, le bureau d'études Hydretudes, spécialisé dans l'hydraulique torrentielle et les réseaux d'assainissement est maître d'œuvre.

Suite aux crues torrentielles récurrentes sur la commune, il est demandé à Hydretudes de modifier

le tracé initial, qui traverse à deux reprises la Valloirette, pour le faire passer intégralement en rive droite jusqu'au barrage du Lay.

Cette modification du tracé demande diverses études annexes : étude hydraulique, étude géotechnique de la forêt domaniale des Choseaux.

Les procédures administratives et les études menées par Hydretudes en collaboration avec les Services des Eaux de la commune de Valloire, sont en cours afin de remettre en état l'assainissement collectif de Valloire le plus rapidement.



Conduite des eaux usées arrachée au barrage du Lay

Véhicules électriques

En 2008, La Mairie de Valloire a fait l'acquisition de deux véhicules électriques de marque Piaggio. Ils sont utilisés par les services techniques, et plus particulièrement par les équipes bâtiment et voirie. Outre l'aspect développement durable, ces petits véhicules utilitaires offrent un coût d'utilisation très faible, de l'ordre de 1€ d'électricité pour 100km.



Mon poème.

*Pour ceux qui prennent plaisir à me lire
(avec mon remerciement).*

A l'ombre d'un chagrin,
A l'aurore d'un sourire,
C'est ainsi, voyez-vous,
Que jaillit mon poème :
Il n'est ni plus serein
Il n'est ni moins calme
Qu'un secret de larme
Qui s'échoue sur la plage du temps.

Alors, me direz-vous,
Pourquoi déverser sur le papier
Ce que roulent les heures,
De tangage en fatigue
De fatigue en espoir ?

Simplement pour offrir
A celui ou à celle qui croise mon cœur
Un peu de cette ivresse
Que transporte mon âme
Pour que, un peu plus loin,
Sur le chemin de l'au revoir,
Je puisse vous rencontrer,
Encore ..., une nouvelle fois,
Au hasard d'un autre chagrin
Ou au bon vouloir d'un autre sourire !

*Claudine GRANGE
(Les Choseaux-Ville)*